

**« Pour les personnes handicapées : vivre sans barrières... »  
Colloque organisé à Liège par l'AIGS le 22 avril 2008**

**Présentation de la politique communale liégeoise  
en faveur des personnes handicapées**

**Liège, Ville accessible**

**Benoit DREZE,**  
échevin des Services sociaux, de la Famille  
et de la Santé de la Ville de Liège

« Liège, Ville accessible. » Tel est le fil rouge de la politique que je mène en faveur des personnes handicapées avec l'aide de mes services – AccessPlus et SICAH - et de la Commission communale consultative des Personnes handicapées (CCCPH).

Cette politique se décline en plusieurs axes:

**1. Le SICAH : accompagnement administratif**

Service d'information, de coordination et des allocations pour les personnes handicapées.

Les demandes d'allocations pour personnes handicapées doivent obligatoirement être effectuées auprès de l'Administration communale et non directement auprès du Service public fédéral de Sécurité sociale. A Liège, le SICAH est donc un passage incontournable. Après un entretien permettant d'établir si vous réunissez les conditions légales pour être bénéficiaire de ces allocations, le SICAH enregistre votre demande et vous délivre tous les formulaires et informations nécessaires pour la mener à bonne fin. L'octroi des allocations pour personnes handicapées dépend des revenus du ménage, quelle qu'en soit la nature : salaire, pension, allocation de chômage, etc. Si vous remplissez les conditions requises, le Service public fédéral de Sécurité sociale vous convoquera pour un examen médical et déterminera le montant des allocations qui vous seront octroyées.

**2. AccessPlus**

**2.1. L'accessibilité architecturale et urbanistique**

L'inaccessibilité du bâti et du cadre de la voirie est une cause première de handicap ; participer à la vie sociale, pour ceux qui ne peuvent se mouvoir facilement ou qui ont des besoins spécifiques, est un droit fondamental. La qualité des aménagements, leur dessin, les matériaux, leur emplacement, doivent concourir au succès d'une politique volontariste de mise en œuvre de ce droit fondamental.

### **2.1.2. Diffuser l'information auprès des professionnels**

Le service AccessPlus a édité la brochure « Pistes pour une meilleure accessibilité ». Il s'agit d'une présentation des réglementations en matière d'accessibilité urbanistique à l'usage des professionnels de l'urbanisme.

### **2.1.2. Rendre des avis**

Le service AccessPlus rend des avis concernant l'accessibilité des bâtiments publics et privés soumis au permis d'urbanisme (ex : cinémas, musées, gares, galeries commerciales...)

### **2.1.3. Réaliser des aménagements**

Sur base de recommandations formulées par AccessPlus, la Ville de Liège a procédé à :

- l'aménagement de l'axe central de Liège (qui va de la gare des Guillemins jusqu'à l'esplanade St-Léonard en passant par le centre ville) et qui est entièrement praticable par les personnes à mobilité réduite ;
- l'aménagement des bureaux de vote pour qu'ils soient accessibles. Il existe même un bureau de vote dans lequel on peut voter couché ;
- des aménagements d'emplacements de parking pour personnes à mobilité réduite : quelque 450 emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite ont jusqu'à présent été réalisés par la Ville de Liège : 360 au domicile du demandeur et 90 emplacements publics. Un groupe de travail réunissant des associations et divers services de la Ville a également été mis en place pour réaliser des aménagements nécessaires à l'amélioration de ces emplacements.

Remarque : en ce qui concerne les parkings privés (sociétés de parking, commerces...), il existe des emplacements obligatoires pour personnes à mobilité réduite aménagés par les sociétés privées.

### **2.1.4. Sensibiliser les futurs professionnels : Concours « Accessibilité et architecture »**

En cette année 2008, j'ai décidé de relancer le Concours « Accessibilité et architecture » créé en 2000 et qui en sera à sa 7<sup>ème</sup> édition.

Ce concours s'adresse aux étudiants des écoles d'architecture (en ce comprise la section « ingénieur

architecte » de l'Université de Liège) et a pour but de sensibiliser les futurs architectes à la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux infrastructures et bâtiments publics et privés.

Par ce biais, les étudiants sont encouragés à intégrer cette thématique dans leurs travaux et à produire une création architecturale et urbanistique de qualité soucieuse de l'accessibilité pour tous et respectueuse des normes d'accessibilité et des règlements en vigueur en Région wallonne.

Une bourse d'un montant de 1 240 € sera octroyée au lauréat.

## **2.2. La sensibilisation du grand public et des étudiants au handicap**

En plus de sensibilisations réalisées régulièrement dans les écoles, la Ville de Liège organise depuis 2007 une Semaine de l'accessibilité qui se déroule dans le cadre de CAP 48.

En 2008, elle aura lieu du 8 au 13 octobre 2008 dans les bâtiments de l'asbl La Lumière et comprendra notamment:

- un parcours de mise en situation ;
- des expositions :
  - « La rue » : exposition relative à l'accessibilité au quotidien. Huit personnes handicapées présentent les difficultés auxquelles elles doivent faire face journallement ;
  - « La rencontre » : exposition présentant le témoignage de quinze étudiants qui ont rencontré des personnes handicapées dans le cadre de sensibilisations scolaires ;
- la mise à disposition de la brochure « Pistes pour une meilleure accessibilité » ;
- la remise du prix du concours « Architecture et Accessibilité » ;
- des maquettes présentant des projets primés lors des éditions précédentes du concours ;
- une rencontre d'information sur un thème défini.

## **3. La Commission communale consultative des Personnes handicapées (CCCPH)**

L'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, au logement, aux loisirs, aux soins... doit être rendu possible à chacun, quelle que soit sa situation. Pour atteindre cet objectif, il importe de travailler en synergie avec les organismes spécialisés et de s'appuyer sur leur expertise. La

Commission communale consultative des Personnes handicapées permet de véritables échanges entre organismes de terrain et pouvoir politique. Elle contribue à agir efficacement et à répondre aux besoins du plus grand nombre en vue d'améliorer la qualité de vie de chacun.

La CCCPH est composée de l'échevin des Services sociaux, du directeur du département des Services sociaux, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant délégués par chaque groupe politique constitué au sein du Conseil communal et comptant cinq membres au moins et d'un membre représentant des services, associations et organismes (41 au total) dont l'objet social est principalement centré sur la problématique de la personne handicapée et dont les activités s'exercent sur le territoire de la Ville de Liège.

Exemples d'action concrète :

- une formation à l'accueil des personnes handicapées dans les transports en commun va être dispensée à des chauffeurs de bus. Elle résulte d'une collaboration entre le TEC et la CCCPH ;
- la création d'une sous-commission relative à l'adaptabilité des logements.

#### **4. Le répertoire des organismes assurant le transport des personnes en incapacité de se déplacer sur le territoire de la ville de Liège**

Lorsque le déplacement devient impossible, c'est une part de liberté qui se perd. Solitude et repli peuvent devenir très rapidement un quotidien non désiré, subi sans aucune issue de secours apparente. Pourtant, il existe heureusement une dizaine d'organismes qui offrent un service de transport personnalisé qui permet d'éviter ce retrait de la société (parmi ces organismes, Télé-Service dispose chaque année d'un subside de mon échevinat pour assurer un transport quotidien en collaboration avec le service 105 du TEC). Ce sont leurs précieuses coordonnées et modalités de fonctionnement qui sont expliquées dans ce répertoire.

#### **5. Autonomies 2008**

La Ville de Liège participe au Salon biennal Autonomies « Handicap, vieillissement et dépendance », un salon unique en Région wallonne qui comporte plus de 150 exposants et partenaires.

Cette année, l'échevinat des Services sociaux a organisé la table ronde « Du jeu ludique aux jeux favorisant la rencontre de nos différences » en collaboration avec *Impros-Jeux*, *Gratte*, *La Lumière* et une école d'enseignement spécialisé de la Ville de Liège

L'« Espace Ludicité » a été mis sur pied en collaboration avec les ludothèques adaptées *LU.A.P.E.*, *Le Tourbillon* et *La Lumière*. Il était possible de découvrir et d'essayer de multiples jeux adaptés. Notre stand

accueillait également « *La puce à l'oreille* » qui présentait l'instrument de musique *BAO-PAO*.

## **6. Emploi**

Liège se réfère au Code de la Fonction publique wallonne qui impose à ses administrations un quota de personnes handicapées de 2,5 % de l'effectif prévu au cadre organique.

La Ville de Liège compte près de 4 000 agents (8 000 avec l'enseignement communal, la police, le Centre public d'action sociale).

Depuis septembre 2006, une campagne de sensibilisation est initiée sur l'intérêt à recourir aux subsides régionaux en matière d'intégration professionnelle de personnes handicapées.

Le Service du Personnel explique aux agents concernés les avantages qui leur sont accessibles tant dans la sphère professionnelle (aménagement du poste de travail, des horaires, du matériel, intégration dans l'équipe...) que dans la sphère privée (aménagement du logement...).

Il s'agit aussi d'objectiver les difficultés au travail et d'adapter les conditions d'exercice de la fonction.

La Ville de Liège recourt également aux subsides de l'AWIPH (Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées) pour éviter à des agents communaux souffrant d'un handicap en cours de carrière professionnelle de tomber en incapacité de travail.

En outre, nos services peuvent intervenir en matière d'allocations de sécurité sociale pour personnes handicapées ainsi que pour l'ouverture des divers avantages sociaux et fiscaux liés au handicap.

Par ailleurs, des modules de formation adaptés aux personnes handicapées sont prévus et la Ville répond positivement aux demandes de stage émanant d'associations s'occupant de personnes handicapées.

## **7. Engagement citoyen**

### **7.1. Label Egalité Diversité**

Liège est la seule ville belge francophone à avoir obtenu le Label Egalité Diversité délivré par l'Administration fédérale de l'Emploi le 24 mai 2007.

### **7.2. Adoption du texte de la Charte de l'Intégration de la Personne handicapée**

Le Collège communal a décidé de proposer au Conseil communal du 28 avril prochain de signer la Charte communale de l'Intégration de la Personne Handicapée.

Par la signature de cette Charte, la Ville de Liège s'engagera moralement à poursuivre et à amplifier ses actions menées en

faveur des personnes handicapées par ses différents départements (Services sociaux, Travaux, Instruction publique, Personnel, Culture...). A titre d'exemple, une réflexion sur des plaines de jeux qui pourraient aussi accueillir des enfants handicapés va être menée.

### **Publications gratuites disponibles sur simple demande**

- Répertoire des Services sociaux, de la Famille et de la Santé
- Pistes pour une meilleure accessibilité
- Règlement du concours « Accessibilité et architecture 2008 »
- Répertoire des organismes assurant le transport des personnes en incapacité de se déplacer sur le territoire de la ville de Liège
- Commission communale consultative des Personnes handicapées

### **Coordonnées utiles**

Échevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé de la Ville de Liège  
Cité administrative, 9<sup>e</sup> étage, Potiérue, 5 – 4000 Liège  
Tél : 04/221.84.51. – fax : 04/221.86.78. – mail : [echevin.dreze@liege.be](mailto:echevin.dreze@liege.be)